



Université des Lettres et des Sciences
Humaines de Bamako

BP E2528 Bamako - Tél. : (223) 20280264/20280265 - Fax : (223) 20280271

Retirer le filigrane maintenant

REVUE SEMESTRIELLE

RECHERCHES AFRICAINES

Annales de l'Université des Lettres
et Sciences Humaines de Bamako



NUMERO 21 - Juin 2018

ISSN 1817-424X

Comité scientifique

Directeur de publication

- **Pr Samba TRAORE**
Vice-recteur de l'Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako,
Courriel : revuera@ml.refer.org

Coordinateur du comité scientifique et du comité de rédaction

- **Dr Idrissa Soïba TRAORE**
Maître Assistant, DER Sciences de l'Éducation.
FSHSE, Bamako, Mali.
Courriel : revuera@ml.refer.org

Sous - comité Sociologie - Anthropologie

- **Jean-Loup AMSELLE**
Directeur de recherches, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, France
- **Bréhima BÉRIDOGO**
Professeur, FLSL, Bamako, Mali
- **Sory CAMARA**
Professeur, Université Bordeaux II, France
- **Soli KONÉ**
Professeur, FSHSE, Bamako, Mali
- **Félix KONÉ**
Directeur de recherche, ISH
- **Tal TAMARI**, chercheur CNRS, Paris, France

Sous - comité Philosophie

- **Issa N'DIAYE**,
Professeur FSHSE, Bamako, Mali
- **Etelvina Lopez NUNES**
FSHSE, Bamako, Mali
- **Nabé Vincent COULIBALY**
Coopération Suisse, DDD, Bamako, Mali

- **Ramatoullaye Diagne BENG**
Professeur, UCAD, Dakar, Sénégal
- **Ousmane GAKOU**
Professeur, ULSHB

Sous - comité Psychologie - Sciences de l'éducation

- **Tamba DOUMBIA**
Maître de Conférences, FSHSE
- **M. Cheikh Tidiane SALL**
Maître de conférences Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)
- **M. Tindaogo VALLEAN**
Maître de conférences Université de Koudougou (BF)
- **Abdoulaye Baba DIALLO**
Maître Assistant, FLSL, Bamako, Mali
- **Atimé AGNOU**
Professeur, FSHSE, Bamako, Mali
- **Ahmadou Abdoulaye DICKO**
Maître de Conférences, FSHSE, Bamako, Mali
- **Patrick HOUSSOU**
Maître de Conférences (CAMES), Université d'Abomey-Calavi

Sous - comité Histoire - Archéologie

- **Drissa DIAKITÉ**
Professeur, Faculté d'Histoire et de Géographie, Bamako
- **Seydou CAMARA**
Directeur de recherches, Institut des Sciences Humaines (ISH), Bamako, Mali

- **Doulaye KONATÉ**
Professeur, Faculté d'Histoire et de Géographie,
Bamako, Mali
- **Pierre Boiley**
Professeur, Université Paris I, Centre d'Etudes
Africaines, France
- **Eric HUYSKOM**
Professeur Université de Genève, Suisse
- **Issa SAIBOU**
Maître de Conférences, université de N'Gaoundéré,
Cameroun

Sous - comité Géographie - Démographie

- **Ibrahim SONGORÉ**
Directeur de recherches, Institut Supérieur de
Formation et de Recherche Appliquée (ISFRA)
- **Oumar Boubou BA**
Professeur, Ecole Normale Supérieure, Bamako
- **Famaghan-Oulé KONATÉ**
Professeur, Faculté d'Histoire et de Géographie,
Bamako, Mali
- **Samba DIALLO**
Professeur, Faculté d'Histoire et de Géographie,
Bamako, Mali
- **Professeur Oumar DIOP**
Université Gaston Berger, Sénégal
- **Balla DIARRA**
Maître de Conférences, ISFRA

Sous - comité Littérature

- **Mamadou Bani DIALLO**
Maître de conférences, FLSL, Bamako, Mali
- **Abdrmane TOURÉ**
Professeur, FLSL, Bamako, Mali
- **Bernard MOURALIS**
Professeur Université Lille III, France

Sous - comité Linguistique - Langues

- **Bougoutié COULIBALY**
Maître de conférences, FLSL, Bamako, Mali
- **Ingse SKATUM**
Professeur Université d'Oslo, Norvège
- **Adama OUANE**
Directeur de Recherche, Unesco

- **Salif BERTHÉ**
Professeur, FLSL, Bamako, Mali
- **Maweja MBAYA**
Professeur UGB, Sénégal
- **Abou NAPON**
Professeur, Université de Ouagadougou, Burkina
Faso
- **Emile CAMARA**
FLSL, Bamako, Mali
- **Mamadou GUEYE**
FLSL, Bamako, Mali
- **Diola KONATÉ**
Maître Assistant, FLSL, Bamako, Mali
- **Denis DOUYON**
Maître de Conférences, FLSL, Bamako, Mali

Comité de rédaction

- **Macki Samaké**
Maître de conférences, ULSH, Bamako, Mali
- **N'do CISSÉ**
Assistant, FLSL, Bamako, Mali
- **Mamadou Bani DIALLO**
FLSL, Bamako, Mali
- **Moussa SOW**
Directeur de recherches, Institut des Sciences
Humaines, Bamako, Mali
- **Ismael Samba TRAORÉ**
Ecrivain, éditeur, chercheur en Sciences Humaines,
Bamako, Mali

Unité de diffusion

- **Dr Idrissa Soïba TRAORÉ**
Maître de Conférences, FSHSE, Bamako, Mali.
- **Dr Mamadou DIA**
Maître Assistant, FLSL, Bamako, Mali
- **Dr Morikè DEMBÉLÉ**
Maître Assistant FSHSE, Bamako, Mali.
- **Dr Kawelé TOGOLA**
Maître Assistant FSHSE, Bamako, Mali.
- **Dr Aboubacar Sidiki COULIBALY**
Maître Assistant, FLSL, Bamako, Mali

SOMMAIRE

Sommaire

Contributeurs	Titre de la contribution	Page
1- Moriké DEMBELE	Image de soi et capacité à se projeter dans l'avenir chez les jeunes après une enfance difficile à Bamako (Mali)	
2- Mamadou DIA	<i>Kitchen</i> de Banana Yoshimoto : analyse thématique et stylistique d'un livre à la croisée des genres	
3- YEO Elisabeth	Influence de l'estime de soi et du type de profession parentale sur l'intention entrepreneuriale chez les étudiants de l'Université Felix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire).	
4-Assanti Olivier KOUASSI	LA PERCEPTION ET LE TRAITEMENT DES IMMIGRES DANS LES PAYS DU SUD : CAS DE LA CÔTE D'IVOIRE	
5- Guy KAUL	Approches cognitives et communicationnelles pour stimuler des comportements favorables à l'émergence des pays ASS (Afrique subsaharienne)	
6- Aboubacar Sidiki COULIBALY & N'Bégué KONÉ	La place des divinités et des devins dans l'Afrique précoloniale : une analyse de <i>The gods are not to blame</i> d'Ola Rotimi	
7- Boubacar TABOURE	l'éducation Non formelle au mali : analyse des forces et faiblesses	
8- YEO Elisabeth	REPRESENTATIONS SOCIALES DE LA CORRUPTION CHEZ LES FONCTIONNAIRES D'ABIDJAN SELON LE NIVEAU D'ETUDES	
9 – Philomene CAMARA & Elisabeth Stéphanie CONDE	La transhumance chez les peuhls du Wuro Modi	
10 Arouna COULIBALY	DE L'ÉVASION À L'ITINÉRANCE : LA MOBILITÉ COMME REFUGE DANS <i>LE LIVRE DES FUITES</i> DE JEAN-MARIE GUSTAVE LE CLÉZIO.	
11 Ndéné MBODJI	Les ambiguïtés de la musicothérapie nietzschéenne	

12 GAHE GOHOUN Roseline Cinthia	LA COMPAGNIE DU MAITRE : SPECTRE PLATONICIEN DU SIMPLE- COMPLEXE ET DU COMPLEXE-SIMPLE	
13 Sékou BOIRE	Les innovations pédagogiques dans le système éducatif malien en question	

LA PERCEPTION ET LE TRAITEMENT DES IMMIGRES DANS LES PAYS DU SUD : CAS DE LA CÔTE D'IVOIRE

Assanti Olivier **KOUASSI**

Enseignant-Chercheur,

Université Alassane Ouattara (R.C.I)

assantikouassi@gmail.com

Résumé

Avant la construction des Etats post-coloniaux et des frontières coloniales, l'Afrique de l'Ouest de par son histoire, a toujours été traversée par une tradition migratoire entre des peuples dont les mobiles étaient essentiellement économiques. Par la suite, la mondialisation et la faillite des Etats post-coloniaux ont exposé les limites des politiques migratoires à travers le développement des nouvelles formes de migration favorisées par les conflits armés, l'instabilité climatique et enfin les problématiques sanitaires. Ces nouvelles formes de migration, auront pour impact le développement d'un discours nationaliste à l'endroit des immigrés, souvent indexés dans le discours politique comme boucs-émissaires du malaise social. Partant de ce constat, cette étude se charge d'analyser les trajectoires sociales des immigrés venus des pays ouest-africains et résidants en Côte d'Ivoire. Ainsi, cette réflexion analyse l'évolution du discours politique à l'endroit des étrangers et son impact au sein des communautés d'accueil. Et enfin, elle évalue l'efficacité des mécanismes juridictionnels et institutionnels au regard des défis migratoires ouest-africains partant de l'expérience ivoirienne.

Mots clés: Afrique de l'ouest, Côte d'Ivoire, étranger, immigration, immigrés, migrant, perception, traitement

Abstract

Before the construction of the post-colonial states and the colonial borders, West Africa as a geographical space was always crossed by a migratory tradition between peoples whose motives were essentially economic. Globalization and the collapse of post-colonial states will have exposed the limits of migration policies through the development of new forms of migration favored by armed conflicts, climatic instability and health problems. These new forms of migration will have an impact on the development of a nationalist discourse on immigrants, often indexed in political discourse as scapegoats for social malaise. Based on this observation, this study analyzes the social trajectories of immigrants from West African countries residing in Côte d'Ivoire. This reflection analyzes the evolution of the political discourse towards foreigners and its impact within the host communities. Finally, it assesses the effectiveness of legal and institutional mechanisms in the face of West African migration challenges.

Key words: West Africa, Ivory Coast, foreign, immigration, emigrant, migrant, perception, treatment

INTRODUCTION

L'immigration est en partie une résultante de la mondialisation qui favorise la mobilité des frontières identitaires et culturelles. A cela s'ajoutent, les mobiles économiques, et l'instabilité politique. En effet, la société devient le lieu de confrontation, de réinvention, de construction et de cohabitation des identités multi-culturelles dans un même espace géographique. La

cohabitation des identités multi-culturelles dans un même espace géographique n'est pas toujours à l'abri de tensions sociales, débouchant souvent sur des conflits inter-communautaires, des guerres -civiles, des conflits inter-étatiques.

Ainsi, porter une réflexion sur la perception et le traitement des immigrés dans les pays du Sud, nous exige d'étudier les trajectoires sociales des immigrés jusqu'au pays d'accueil, les raisons de l'immigration, et d'analyser les dispositifs locaux de socialisation de ces derniers, et la qualité des réponses apportées. Cette réflexion permettra d'évaluer les politiques publiques d'intégration et de consolidation de la cohésion sociale tout en interrogeant les mécanismes institutionnels étatiques, sous-régionaux d'intégration socio-économique, de régulation de la cohésion sociale. Et enfin, évaluer les politiques publiques d'intégration afin de les réadapter aux facteurs de désintégration sociale. De cette réflexion, nous cherchions à identifier: en quoi les perceptions et les traitements des communautés d'accueil peuvent être des facteurs de socialisation ou désintégration des immigrés dans les pays du sud ?

De nombreux postulats de réflexion peuvent expliquer et justifier la relation de cause à effet entre le processus de socialisation et l'intégration ou la désintégration des immigrés. A cet effet, notre hypothèse principale est la suivante : la bonne intégration socio-économique des immigrés est un facteur essentiel qui conditionne l'épanouissement de ces derniers.

Pour vérifier cette hypothèse dans le cadre de cette réflexion, nous avons opté pour la théorie du choix rationnel ou l'individualisme méthodologique dont l'objectif est d'étudier les phénomènes sociaux comme des produits émergents, la résultante d'action individuelle.

Elle nous permettra de comprendre les facteurs qui favorisent les dynamiques migratoires au niveau des acteurs, de comprendre le fonctionnement des dispositifs participatifs et délibératifs favorisant la bonne socialisation ou la désintégration des immigrés dans les pays du Sud. Cette théorie du choix rationnel fait ressortir la notion de coût d'opportunité qui permet d'orienter le positionnement décisionnel d'un acteur social.

Selon J. L. Campbell, « la réalité politique est déterminée par des individus instrumentalement motivés qui agissent selon une logique utilitaire de coûts et bénéfices ». (2002, p.36). Au cours de cette réflexion, nous étudierons d'abord les trajectoires des immigrés et les déterminismes liés à l'immigration de ces derniers. Ensuite, nous analyserons les perceptions et les traitements des communautés d'accueil comme facteurs d'inclusion ou d'exclusion des immigrés dans les pays du sud. Enfin, nous analyserons les mécanismes institutionnels étatiques et sous régionaux d'intégration dans les pays du Sud au regard de faits sociaux.

I. TRAJECTOIRES ET DÉTERMINISMES LIES A L'IMMIGRATION EN AFRIQUE DE L'OUEST

Chaque communauté désigne l'étranger par des termes précis, attache à sa présence des récits (mythes, contes et légendes, biographies d'ancêtres etc.) qui fondent les règles d'accueil. Aussi le mot « étranger » est-il évoqué par les populations ethnicisées lorsqu'il s'agit d'une personne venant d'une autre région que la leur, même si celui-ci est du même pays.

P. Kipré ajoute :« Tout le monde semble cependant s'accorder sur le fait que « l'étranger » est celui-là qui n'appartient pas au même monde socio-culturel que soi (langue, coutumes, système d'alliance, etc.) et avec lequel la relation sociale est difficile, voire impossible parce qu'il ne participe pas à la communication collective ». (2010, p.140). Toutefois, plusieurs traditions orales présentent l'étranger moins comme un sujet d'hostilité a priori que comme « un don des ancêtres », parfois spécifiques, qui découlent de l'obligation (au moins morale) d'apporter une contribution significative à la communauté à laquelle on appartient en Afrique.

S'intéressant aux origines du concept étranger A. Babo, (2011, p. 39) affirme que « l'histoire de l'étranger en Afrique de façon générale est mêlé aux mouvements commerciaux de la route du sel, des esclaves, de la pénétration coloniale, du travail forcé. Elle prend également en compte tous les mouvements à la fois massifs et individuels fondés la volonté de partir ».

Or, aujourd'hui, l'étranger est présenté comme la personne qui ne possède pas la nationalité du pays d'accueil où il peut résider. En raison des déplacements de population visant, non seulement à améliorer leurs conditions matérielles de vie, mais aussi à optimiser des stratégies de survie complexes, l'Afrique de l'ouest est une grande zone de migration. Le système migratoire ouest-africain épouse les axes de régionalisation économique coloniale qui perdurent au-delà des indépendances, et dont les ramifications relient les régions sahéliennes aux régions productrices de cultures de rente (arachide, cacao, café) et au littoral du golfe de Guinée. M. N'diaye et N. Robin, nous rappellent que :

Dans le prolongement de la traite négrière, le développement des Etats coloniaux oriente les migrations régionales vers les zones de cultures de l'arachide, les « navéranes » de la Sénégalie, ou vers les zones de plantation de caféiers et de cacaoyers de la Gold Coast britannique, actuel Ghana, ou de la Côte d'Ivoire notamment ». (2010, p.51).

Les émigrés, il y en a toujours eu partout. Se sauvant de la faim ou des massacres, des sécheresses ou des inondations, des terreurs ou des fanatismes. Au-delà de ces contraintes naturelles, il existe des peuples dont les migrations sont inscrites dans les mœurs. C'est ce qui renchérit P. Dupraz, (1995, p.70) en ces termes :

Pour certains groupes ethniques comme les Soninké de la Mauritanie, du Mali et du Sénégal, les Mossi du Burkina-Faso ou les Dogons du Mali, la migration est souvent interprétée, à l'image de la circoncision, comme un rite de passage ou une étape importante dans le cursus individuel. Il faut partir pour être homme, avoir un statut social ou une reconnaissance.

A coté de ces peuples qui ont la migration dans l'ADN, nous notons le pastoralisme des Peulh dans le sahel. Et si l'on excepte les traites négrières des VIIe-XIXe siècles, qui ont imposé les déplacements involontaires de millions d'africains de l'ouest vers d'autres continents (Amérique, Asie, Europe), les migrations en Afrique de l'ouest sont généralement Sud-Sud. _____

En Côte d'Ivoire, la présence étrangère se situe dans le prolongement d'anciens mouvements marchands qui ont eu lieu en Afrique entre le XIIIe et le XIXe siècle. Par la suite l'administration coloniale a bâti l'essentiel de l'économie agricole de la colonie Côte d'Ivoire sur l'apport et les flux importants de migrants ouest-africains. L'ère coloniale a été le point de départ de courants migratoire massifs en Côte d'Ivoire. Cependant, elle s'est poursuivie par la politique d'ouverture de Félix Houphouët-Boigny en vue du développement économique du pays. La politique de l'étranger en Côte d'Ivoire a été fortement marquée par la volonté du président Houphouët-Boigny de construire une nation ivoirienne ouverte, moderne et modèle.

De nos jours, l'émigration ouest-africaine se fonde sur des arguments économiques, ces derniers se combinent de plus en plus à des arguments politiques liés aux conflits et aux reculs démocratiques qui affectent un nombre croissant d'Etats ouest-africains et engendrent des arguments sociaux. Les désordres écologiques dans les campagnes sont illustrés par la croissance très rapide de la population urbaine, c'est-à-dire où le chômage ne se résorbe pas facilement à cause des dépressions économiques. Les conflits nationaux se multiplient et avec eux un nombre de plus en plus élevé de déplacés et victimes de ces conflits.

L'incapacité des Etats à faire face au flot montant des migrants involontaires rend dramatiques la situation de certaines franges de la population, principalement les jeunes et les femmes. A ces nouvelles logiques migratoires, il faut ajouter l'évolution des technologies de l'informa-

tion et de la communication (TIC) notamment la téléphonie mobile, les réseaux sociaux qui tuent de plus en plus la nostalgie, l'amertume et la séparation. Le téléphone mobile est devenu un outil indispensable à la fois facilitateur et accélérateur de la diffusion des informations. « Toutes les régions d'émigration sont couvertes par plusieurs opérateurs de téléphonie mobile. L'on connaît l'importance du téléphone comme mode de communication entre le migrant et sa famille ou sa communauté d'origine. » (M. N'diane et N. Robin, 2010, p. 55).

Une géographie des migrations est caractéristique. Elle oppose les zones d'émigration (généralement toute la zone des savanes et du sahel) et celle d'immigration (la zone forestière et préforestière). Et la migration en Afrique de l'ouest s'inscrit dans une logique de voisinage et d'un retour assuré dans son pays d'origine. Ce qui fait dire à P. Kipré, (2010, p. 122) que « immigration surtout de voisinage, la population immigrée de Côte d'Ivoire est toujours dans la perspective d'un « retour au pays » au pays, une fois fortune faite ».

L'Afrique et notamment l'Afrique de l'Ouest était hospitalière et accueillante vis-à-vis de l'autre appartenant à une autre communauté. La paternité du mot « étranger » dans sa considération actuelle et la perception du migrant reviennent aux colonisateurs.

En fait, la colonisation avait introduit de nouvelles perceptions et définitions de l'étranger qui, à l'insu de tous, s'étaient peu à peu surimposés aux perceptions traditionnelles. D'abord, par l'établissement de frontières rigides et linéaires entre des territoires colonisés pendant la « course au clochet » de la fin du XIX^{ème} siècle, le colonisateur, « étranger », celui-ci est le colonisé qui appartient à un autre domaine colonial et qui donc n'est pas régi par le même système d'organisation des territoires soumis, même s'il appartient à la même culture ancienne et a vécu la même histoire longue de l'ère précoloniale. (P. Kipré, 2010, p.96).

II. LES PERCEPTIONS ET LES TRAITEMENTS DES COMMUNAUTES D'ACCUEIL COMME FACTEURS D'INCLUSION OU D'EXCLUSION DES IMMIGRES DANS LES PAYS DU SUD

La référence récurrente à l'immigré dans les discours politiques en Côte d'Ivoire avant et après l'indépendance est une réalité. Celle-ci continue de se réinventer face aux conjectures économiques, socio-politiques et lors des compétitions électorales. Le discours politique porté autour de l'immigré et de l'immigration sur plusieurs décennies a permis de construire et d'alimenter les idéologies au sein des appareils politiques. Puis, dans l'imaginaire collectif, tant sur les perceptions que les rôles des immigrés dans la société ivoirienne.

En effet, l'immigré et le phénomène de l'immigration ont permis aux entrepreneurs politiques de justifier des choix politiques, et de se repositionner dans l'échiquier politique. Par ailleurs, le discours politique a permis de fabriquer et de conserver de manière durable, une image polysémique de l'immigré dans l'imaginaire collectif.

Ainsi, l'immigré est devenu un référé à connotation confuse, un raccourci au service du débat politique. De cette réalité polysémique, émerge une thèse majeure sur les effets de l'immigration dans la société ivoirienne. Il prévaut l'idée selon laquelle, les immigrés des pays du Sud constituent un bouc-émissaire du malaise social surtout en période de raréfaction des ressources économiques, ou de pression démographique. Cette lecture sélective d'un fait social, a favorisé un sentiment de repli identitaire au sein de la société ivoirienne.

D'abord, entre citoyens au regard de la montée de l'ethnisation et de la régionalisation de la politique. Cela s'est observé par la cartographie ethnique du champ politique et de la privatisation ethnicisée de l'Etat favorisant des privilégiés et des exclus au sein de la société. Cette fracture sociale interne entre citoyens ivoiriens alimentera le débat politique, ainsi que les ques-

tions identitaires. L'identité ivoirienne, sera au cœur du débat politique pour rationaliser des modes de gestion de l'Etat, des méthodes d'accès ou d'exclusions aux ressources économiques autrement dit, des circuits de distribution de la richesse nationale.

L'accaparement de l'Etat par un groupe ethnique ou un parti politique à coloration régionale est un fait qui marque la vie politique ivoirienne ainsi donnant lieu à l'exclusion socio-politique, et économique. Ces manœuvres politiques sont sources de désintégration sociale et de conflits armés. En effet, la cartographie des partis politiques en Côte d'Ivoire témoigne du fait que chaque groupe ethnique majoritaire dans une région « appartient » à un leader lui-même est originaire de la région. En Côte D'Ivoire la gouvernance de Félix Houphouët Boigny, (1960 à 1993) a été marquée par une politique ethnocentrique tout en gouvernant avec un parti unique sur plus de trois décennies. Et Les partis politiques après lui seront construits sur des bases ethniques et sur des appartenances religieuses. L'ingénierie politique a conceptualisé ce discours au sein de la rhétorique de « l'ivoirité », un concept controversé et critiqué. Pour Henri Konan Bédié :

C'est un concept fédérateur, socle sur lequel doit reposer la nation ivoirienne, l'ivoirité constitue d'abord un cadre d'identification mettant l'accent sur les valeurs spécifiques de la société ivoirienne, mais est également un cadre d'intégration des premières composantes ethniques qui ont donné naissance à la Côte d'Ivoire et intègre tous les apports extérieurs qui sont venus se fondre dans le moule du destin partagé¹.

De cette définition, ressort l'idée selon laquelle, l'ivoirité est un indicateur de reconnaissance sociale, donc une identité. L'identité et son affirmation sont un phénomène naturel et donc inhérentes à la structuration des rapports humains (C.-P David, 2000, p.524). Elle joue le rôle de conciliateur de plusieurs membres d'une communauté autour des valeurs partagées ou des situations collectives mêmes circonstanciées du fait que le destin collectif peut en dépendre.

Cette définition de l'ivoirité met l'accent apparemment sur deux entités, à savoir les groupes ethniques fondateurs de la nation ivoirienne et les apports extérieurs. Le terme « les apports extérieurs » peut faire objet de multiples interprétations. Ce groupe de mots est un euphémisme très simpliste qui peut faire référence aux immigrés étrangers et aux partenaires au développement. Cela peut être interprété comme un non-sens du fait, de sa confusion. Cependant, quatre ans plus tard, en 1999, Henri Konan Bédié à l'époque président de la Côte d'Ivoire mettra en lumière, sa réelle conception de l'ivoirité dont il fut un chantre en ces propos: « ce que nous poursuivons, c'est bien évidemment l'affirmation de notre personnalité culturelle, l'épanouissement de l'homme ivoirien dans ce qui fait sa spécificité, ce que l'on peut appeler son ivoirité ». Il renchérit en ces termes: « l'ivoirité concerne en premier les peuples enracinés en Côte d'Ivoire [...]. C'est en somme une synthèse culturelle entre les ethnies habitant la Côte d'Ivoire » (H. K. Bédié, 1999, p.44). Cette nouvelle conception contredisait de manière formelle la première définition mais tout en prônant la même idéologie du point de vue sémantique.

La conceptualisation de cette idéologie a permis de créer une distinction dans l'imaginaire collectif entre les immigrés dits les étrangers et les ivoiriens à savoir : le « eux » et le « nous ». Selon P. Kipré, (2006, p.318) :

Les effets sociaux de la crise économique et des plans d'ajustement structurel (augmentation du chômage et du taux de paupérisation à partir des années 1981-1982) sont le prétexte de la dénonciation de la « trop grande place des étrangers en Côte d'Ivoire » dans des milieux sociaux de plus en plus larges, principalement les classes moyennes.

1 Discours prononcé par Henri Konan Bédié le 26 août 1995 à l'occasion du 10e congrès du pdci-rda.

Ce prétexte caricatural consistant à désigner l'immigré « étranger » comme un bouc-émissaire du malaise social, n'incombe pas aux classes moyennes ivoiriennes mais essentiellement à une partie de l'élite et aux entrepreneurs politiques.

Ces derniers iront jusqu'à institutionnaliser des politiques souvent jugées discriminatoires au nom de l'intérêt national. Cela s'est observé par :

L'institution en 1991 de la carte de séjour à mettre en cause leurs droits économiques (restriction à l'entrée dans la fonction publique dès 1991 ; loi foncière de 1998). D'abord expédient budgétaire, la carte de séjour de 1991 est en effet avant tout un moyen de sélectionner les immigrants et de mettre à l'écart les plus pauvres d'entre eux en les empêchant de venir en Côte d'Ivoire (P. Kipré, 2006, p. 326-327).

La théorie de l'étranger bouc-émissaire, la cause du malaise social ivoirien, a été soutenue par des rapports institutionnels relayés, dans les supports médias étatiques. C'est dans ce contexte, que dans son rapport d'octobre 1998, le Conseil Economique et Social (CES) mentionne le fait que «le seuil tolérable de l'immigration est largement dépassé »². Le rapport va plus loin en précisant le fait les immigrants :

Ont la mainmise sur le commerce dans ce pays, occupant ainsi la majorité des emplois du secteur informel. Il en résulte que les Ivoiriens de souche sont plus frappés par le chômage (6,4 %) que ces immigrants (3,6 %). La mainmise de ces immigrants sur les emplois dans certains secteurs d'activité nationale (commerce, transport routier, entreprises agro-industrielles, boucherie, etc.) est telle qu'ils empêchent les Ivoiriens de leur faire concurrence³.

Il va sans dire que ce genre de rapport institutionnel médiatisé renforce des sentiments de mépris des autochtones à l'endroit des immigrants et en l'occurrence ceux de la sous-région. Les limites de cette pratique, sont le fait qu'elle expose un traitement partial, puis à géométrie variable les immigrants spécialement venus de l'Afrique de l'ouest et ceux du moyen orient ou de l'Occident.

Ce revirement sélectif à l'encontre de l'immigré « étranger » originaire de l'Afrique de l'ouest fait l'objet de multiples interprétations. Entre autres, il peut s'agir d'une manœuvre politicienne pour écarter certains immigrants devenus ivoiriens de l'accès à la gestion de l'Etat et au poste de responsabilité stratégique.

Ainsi, certains entrepreneurs politiques ont pu anticiper sur des menaces politiques en mettant en place des campagnes de diabolisation de l'immigré. L'autre interprétation plus réaliste qui justifie ce rejet de l'immigré ouest-africain est l'expression de l'échec des politiques d'intégration socio-économiques nationales et sous-régionales.

III. LES MECANISMES INSTITUTIONNELS SOUS-REGIONAUX OUEST-AFRICAIN D'INTÉGRATION

Porter une réflexion sur les mécanismes ouest-africains d'intégration régionale, nécessite indispensablement une brève analyse historique sur les moments de construction de l'Etat dans cet espace géographique. Puis des mutations sociologiques au regard des défis migratoires et de l'évolution de la notion de frontière.

La première décennie post-indépendance a été marquée par la politique des partis uniques au sommet de la majorité des Etats ouest-africains. La Côte d'Ivoire, pays ouest-

2 CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, Rapport "Immigration en Côte d'Ivoire: le seuil du tolérable est largement dépassé", *Le Jour* (Abidjan), n° 1251, 8 avril 1999.

3 Idem

africain n'a pas échappé à cette réalité. Le feu président Félix Houphouët Boigny, a gouverné le pays du 7 août 1960 au 7 décembre 1993, date de sa mort. Ce pays s'est distingué par sa politique agricole orientée depuis la colonisation et propulsée par le Président Félix Houphouët Boigny et aussi par l'implication d'une forte population d'immigrés venue des pays de la sous-région pour renforcer la main-d'œuvre ouvrière locale.

Francis Akindès qualifie l'ethnie d'appartenance du feu président Félix Houphouët Boigny d'ethnie supra-étatique en ces propos : « Issu lui-même du groupe akan, Houphouët-Boigny a assis son pouvoir sur le mythe du sens supérieur de l'État propre à son groupe d'appartenance ethnique ». (F. Akindès, 2004, p.14). Ce mythe repose sur le double socle de l'idéologie ethnocentrique de l'Etat et l'idéologie aristocratique de l'ethnie. La spécificité de ce mythe vient de ce qu'il ne tient pas dans des représentations politiques formelles et écrites. Il est plutôt informel et oral et n'est intelligible que par une enquête anthropologique. Il a structuré l'imaginaire social et irrigué le système de représentation sociale du pouvoir en Côte d'Ivoire.

Ainsi, la vie en société sera construite sur des liens sociaux communautaires alimentés par des valeurs et des stéréotypes. Comme le fait remarquer, (F. Akindès, 2003, p. 8) :

Les valeurs qui fondent le lien social relèvent donc de l'imaginaire social qui n'existe ni à l'état pur ni à l'état libre dans une société. Elles sont enfouies dans le psychisme des individus et définissent leur degré d'adhésion au corps social, organisent et commandent les pulsions intérieures de chaque membre dans la définition de son rapport à la société. Il est à la fois une donnée transfigurée en habitus par l'éducation et l'histoire, retraduit en actes et lisible à travers des manifestations sociales.

La politique du parti unique n'a pas été spécifique à la Côte d'Ivoire, c'était une réalité africaine post-indépendance.

Après les indépendances, les Etats post-coloniaux ont hérité de nouveaux espaces géographiques expressions de leurs souverainetés. Les dirigeants ont marqué ainsi, leur volonté de créer une unité nationale afin de mobiliser les énergies des populations au sein d'un parti unique pour amorcer une dynamique de développement. Cette idéologie politique a présagé la naissance de l'Etat nation en Afrique. Indépendants, ces Etats ne sont pas restés à l'abri des guerres civiles, et des défis migratoires.

Avant et pendant la colonisation, les causes mobiles migratoires étaient essentiellement économiques en Afrique de l'ouest. Depuis les indépendances, celles-ci, sont devenues multiples. Aux raisons économiques, s'est ajoutée : « la conjugaison des instabilités politiques et des incertitudes agro-climatiques dans les pays sahéliens qui alimentent les mouvements de populations et l'installation durable d'émigrés dans les pays voisins ». (F. Akindès, 2003, p.3).

En effet, les dynamiques migratoires se sont toujours exprimées entre des peuples de différents espaces géographiques à travers des pratiques culturelles parfois similaires. Les frontières héritées de la colonisation et la construction des nouveaux Etats post-coloniaux ont été des changements sociaux brusques qui ont fragilisé des dynamiques interculturelles entretenues et conservées entre des peuples.

Ainsi, conscients que la stabilité de la sous-région et l'intégration nécessitent indéniablement le renouement avec des valeurs africaines, les chefs d'Etats penseront et prôneront un projet panafricanisme, une vision de l'Afrique, qui nécessitait une cohésion sociale durable entre les peuples. A cet effet, les prémices de ce projet s'observeront à travers la création d'un cadre institutionnel à savoir, l'Organisation de l'Unité Africaine le 25 mai 1963 à Addis- Abeba en Ethiopie qui sera dissolue suite à la création de l'Union africaine (UA) créée en 2002, à Durban en Afrique du Sud.

C'est dans cette dynamique que de nombreuses organisations sous régionales comme la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest «CEDEAO» verront le jour le 28 mai 1975, à Lagos au Nigeria.

Par ailleurs, les Etats réaffirmeront leur volonté de préserver la cohésion et prévenir d'éventuels conflits dans l'espace ouest-africain à travers des cadres juridiques et institutionnels définis. Cet élan favorisa la signature du protocole d'accord de 1979 sur la libre circulation des biens et des personnes par les différents Etats membres de la CEDAO. A ce texte s'ajoutent, la signature de l'Accord de Non-Agression et d'Assistance de Défense «ANAD» le 22 avril 1978 à Lagos au Nigeria. Puis du Protocole d'Assistance Mutuelle en matière de défense (PAMD) signé 29 mai 1981 à Freetown est entré en vigueur en 1986. Ces textes ne produisent pas les effets escomptés du fait de la méconnaissance, du non-respect et de la non-vulgarisation de ceux-ci.

A cela s'ajoute, le fait que les élites et les politiques s'en réfèrent rarement. L'usage limité des textes tant sur les questions politiques et dans la production intellectuelle, donne un caractère accessoire à ces derniers. Ces mécanismes ne mettront pas l'Afrique de l'ouest à l'abri de guerres civiles ayant essentiellement pour causes la longévité de certains régimes politiques, l'exclusion socio-politique, la répartition très inégales et le nonaccès aux mannes des ressources naturelles. Ces mécontentements se manifesteront par des contestations populaires de légitimité politique qui prendront des formes de rébellions armées, pogroms.

Ainsi, la première décennie post-indépendance, est marquée par la création des Etats nations construits sur des partis uniques niant le caractère pluriel des composantes ethniques. L'Afrique faisant partie intégrante du système monde, connaît des changements sociaux suite à la chute du mur de Berlin et l'arrivée de la démocratie. Au fil du temps, la notion de frontière s'est réinventée face aux exigences de la modernité pour la compétition des marchés et la montée de l'insécurité. On assiste à la montée de la mondialisation, et au développement des frontières mobiles. A cet effet, nous partageons l'approche conceptuelle du professeur Anne-Laure AMILHAT SZARY sur la notion de frontière mobile qui ne se résume plus seulement à la localisation des aires de souverainetés mais peut être multipliée dans l'espace en fonction des politiques des Etats comme un « rapport dynamique à la norme, dans les processus de désintégration ou d'intégration, dans les modes d'identification, les sociabilités, de production et de contestation ».(A. L. Amilhat Szary et F. GIRAUT, 2011, p. 4)

Pour répondre aux nouveaux défis migratoires, il est indispensable de concevoir des politiques publiques efficaces de l'étranger au sein des Etats. Cette dynamique intra-étatique permettra de mieux coordonner une synergie sous-régionale de gestion des politiques d'intégration.

Cette disposition s'impose comme une nécessité, du fait du développement des nouveaux foyers de conflits armés au sein des camps de réfugiés qui servent souvent de lieux de conspirations politiques. À cet effet, il émerge souvent au sein des camps de réfugiés de nouvelles figures de souverainetés différentes des systèmes juridiques des pays hôtes. Tout en servant de lieux de replis et de conspirations politiques des rébellions, les camps de réfugiés deviennent souvent des nations imaginaires et ainsi, émergent de nouvelles formes de frontières. Au sein de celles-ci, se construisent de nouvelles formes de sociabilité, des idéologies, des codes et des habitudes qui se transmettent et s'entretiennent entre acteurs.

Ainsi, le concept de frontière n'est pas toujours associé à l'existence d'un État au sens juridique du terme. A cet effet, le sociologue ivoirien F. Akindès, (2003, p.8), suggère la conception d'une politique publique de l'étranger :

Qui est l'ensemble des dispositions institutionnelles et constitutionnelles qui intègrent les mécanismes de contrôle des migrations aux frontières, d'identification et les outils de gestion des fichiers de l'immigration et les transcendent. Elle doit aussi et surtout consister en instruments juridiques et politiques d'incorporation et de sécurisation des minorités issues de l'immigration.

Cette politique doit être soutenue par une réelle volonté politique et par l'ensemble des acteurs sociaux au nom de l'intérêt national et de la stabilité sous-régionale.

CONCLUSION

Au fil du temps, l'immigration s'est imposée en Afrique de l'Ouest comme une réalité sociale du fait qu'elle continue de structurer des rapports culturels et identitaires entre des peuples, tout en créant des codes sociaux et des modes de vie qui sont des nouvelles formes de sociabilité.

Notre réflexion aura démontré que l'Afrique de l'ouest d'avant et après la colonisation, a toujours été un espace dynamique de migration entre des peuples qui pour la plupart ont des identités transfrontalières communes.

Notons qu'avant l'existence des frontières coloniales, les mobiles migratoires étaient essentiellement économiques. C'est ainsi que, certains Etats ouest-africains, comme la Côte d'Ivoire ont été attractifs à l'endroit des immigrés soient par le biais de l'enseignement et de l'éducation ou par l'agriculture. Cette politique d'ouverture, a permis à la Côte d'Ivoire de se positionner pendant plusieurs décennies comme une terre d'accueil.

Par la suite, après les indépendances s'est développé en Afrique de l'Ouest, de nouveaux foyers de conflits armés alimentant des guerres civiles, des guerres indépendantistes. Ces derniers, ont favorisé des nouvelles formes de migrations forcées.

A ce phénomène se sont ajoutées des migrations favorisées soit par des instabilités climatiques ou sanitaires. Afin de prévenir les conflits armés, les Etats post-coloniaux mettront en place des mécanismes institutionnels et juridiques dans l'optique de faire de la mobilité des citoyens ouest-africains, un droit inaliénable. Ces cadres juridiques et institutionnels n'empêcheront pas le développement d'un discours nationaliste par exemple en Côte d'Ivoire à l'endroit des étrangers « immigrés » perçus souvent comme des boucs émissaires du malaise social.

Ce discours nationaliste a connu toute une trajectoire. Il s'est construit dans la sphère politique, et s'est conceptualisé à travers la rhétorique de l'«ivoirité». L'Etat ivoirien mobilisera des moyens pour légitimer ce discours nationaliste. Et c'est ainsi qu'à travers un rapport institutionnel n° 1251, du 8 avril 1999 du Conseil Economique et Social, les étrangers sont désignés comme la cause du chômage de masse des ivoiriens.

D'où, le raccourci politique trouvera comme ingénierie le recours à l'étranger afin de justifier l'échec politique face à des situations de crise économique et sociale. Cette situation favorisera la mauvaise perception des immigrés dans la société ivoirienne. C'est ainsi que, certaines communautés seront dans l'obligation de retourner involontairement dans leur pays afin de préserver leur dignité.

Face à cette menace, il devient indispensable de mettre en place des politiques publiques de socialisation des personnes étrangères, puisque la paix durable en dépend en Afrique de l'Ouest.

Nous retiendrons de cette réflexion, le fait que l'immigration n'est pas toujours un choix rationnel, elle peut être l'objet d'une contrainte au regard des guerres civiles, ou des pro-

blèmes climatiques. Ainsi, notre hypothèse de départ peut faire l'objet de nouvelles réflexions en ce sens que l'intégration économique des immigrés reste une condition de leur socialisation mais l'inverse, peut faire d'eux des boucs-émissaires du malaise social des autochtones. Ainsi la solution ne serait-elle pas d'harmoniser une politique sous-régionale ouest-africaine de l'immigré entre les Etats ?

BIBLIOGRAPHIE

AKINDÈS, Francis, 2003, « Migrations et politiques publiques de l'étranger en Afrique de l'Ouest », *Débats Courrier d'Afrique de l'Ouest* (Abidjan), n° 2, pp.1-8.

AKINDÈS, Francis, 2003, « Lien social en question dans une Afrique en mutation », Josiane Boulad-Ayoub et Luc Bonneville, *Souverainetés en crise*, pp.379-403. Collection: Mercure du Nord. Québec, L'Harmattan et Les Presses de l'université Laval.

AKINDES, Francis, 2004, « Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire », *Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique*, pp.1-58.

AMILHAT SZARY Anne-Laure et GIRAUT, Frédéric, 2011, « La frontière mobile », *Transitions, réseau multidisciplinaire de recherches sur les frontières*, Colloque international BRIT 11ème 4 édition de Border Regions.

BABO, Alfred, 2011, « La politique publique de l'étranger et la crise socio-politique en Côte d'Ivoire », *La réinvention de soi dans la violence*, Dir. AKINDES, Francis, Dakar, CODESIRA.

BÉDIÉ, Henri Konan, 1999, *Les chemins de ma vie*, Paris, Plon, 1999.

CAMPBELL, John Lyrics, 2002, « La théorie du choix rationnel contre les sciences sociales? Bilan des débats contemporains », *Sociologie et sociétés*, Volume 34, Numéro 1, p. 35-50.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL, 8 avril 1999, Rapport "Immigration en Côte d'Ivoire: le seuil du tolérable est largement dépassé", *Le Jour*, Abidjan, n° 1251.

DAVID, Charles-Philippe, 2000, *La guerre et la paix : approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*. Paris, Presses de Sciences Po.

DUPRAZ Paule, 1995, « Les enfants du jujubier : le voyage dans la tradition orale Soninké », *Studia Africana*, 6, p.69-82.

KIPRÉ, Pierre, 2006, "Migrations et construction nationale en Afrique noire : le cas de la Côte d'Ivoire depuis le milieu du XXe siècle", *Outre-Terre*, vol. 17, n° 4, pp. 313-332.

KIPRE Pierre, 2010, *Migration en Afrique noire : la construction des identités nationales et la question des étrangers*, Abidjan, CERAP.

N'DIAYE Mandiougou et ROBIN Nelly, 2010, « Les migrations en Afrique de l'ouest : une dynamique de régionalisation renouvelée », *Hommes et migrations*, 1286-1287, p. 48-61.